

LE BULLETIN

N°41

Mars 2017

L'ASAVA se dote d'un nouveau président

A
S
A
V
A

Chers adhérents

L'assemblée générale du 2 février 2017 qui s'est déroulée à l'Espace Mauric à La Crau, a été très particulière.

Ensemble nous avons fêté les 10 ans de notre association et d'autre part vous m'avez accordé toute votre confiance pour devenir le nouveau président de l'ASAVA.

Je vous remercie très sincèrement et très chaleureusement de cette confiance.

J'ai bien conscience de la tâche que vous venez de me confier.

Si c'est un immense privilège, c'est également une responsabilité importante.

Je m'efforcerais de l'effectuer avec vigueur et loyauté, dans la même lignée que Jean, l'ancien Président et le conseil d'administration sortant.

Une association ne peut pas exister avec seulement un Président mais essentiellement

par l'implication de toutes et de tous. C'est là que les termes de solidarité et d'entraide prennent toute leur signification, toute leur valeur, toute leur importance.

C'est pour cela que je compte sur tous les membres du nouveau conseil d'administration pour m'assister autant qu'ils le pourront dans mes différentes missions, mais aussi sur VOUS les adhérents de l'ASAVA, rouages essentiel de notre association.

Je ne vous oublie pas car vous représentez la force vive et indispensable à plus d'un titre, pour obtenir des avancées significatives dans notre combat.

Je compte donc SUR CHACUN D'ENTRE VOUS pour nos prochaines actions car ce n'est pas la vingtaine de bénévoles aussi efficaces soient-ils qui pourront mener la bataille seule.

10 ans un chiffre tout rond, plein de symboles.

10 ans marquent une nouvelle transition.

Quels enjeux pour la prochaine équipe. Quelques pistes :



18 bis chemin de la Loubière 83000 Toulon Téléphone Fax : 04 94 22 26 09

Courrier électronique : asava2007@gmail.com

Permanence le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le mercredi de 14h à 16h30

www.asava-toulon.fr

 www.facebook.com/ASAVA2007

- ▶ absolument faire respecter pour les dossiers anxiété, les barèmes présentés par Madame le rapporteur public en mars 2016
- ▶ combattre pour arrêter la baisse continue des indemnités de maladie professionnelle et des taux IPP
- ▶ militer pour éradiquer l'amiante notamment dans les établissements recevant du public (maternelle, collège, lycée, hôpital, bâtiments administratifs...) en respectant les règles déjà édictées mais pas toujours appliquées correctement
- ▶ agir pour la création d'un pôle public d'éradication de l'amiante regroupant l'ensemble des acteurs de la filière de désamiantage privé comme public en

s'assurant que la notion d'intérêts générale soit bien prise en compte.

Vous le constatez, nous gardons le cap et restons dans la continuité avec toujours pour point de mire : être tous ensemble, pour être le plus efficace dans le combat qui nous anime.

Pour finir, je rappellerai cette citation de François Proust

« sans solidarité, performances ni durables ni honorables »

Gérard Lojewski

19 Janvier 2017



Une partie des manifestants durant la prise de parole à l'issue de l'entretien avec le directeur de cabinet du préfet du VAR



Pour réclamer Justice pour les victimes Et une véritable politique d'éradication de l'amiante

Ce rassemblement du 19 janvier en préfecture du VAR, à l'initiative de l'ASAVA, CENTAURE et le CAPER 83, s'inscrivait dans le plan de travail des 9 associations du grand Sud/Est, autour d'une charte/pétition qui leur est commune.

Une façon originale de fêter les 20 ans de l'interdiction de l'amiante en France !

La délégation reçue en préfecture a insisté sur la situation faite aux victimes de l'amiante en PACA, particulièrement maltraitées par le TASS de MARSEILLE et la cour d'appel d'AIX en PROVENCE !

L'accent a été également mis sur l'enjeu de santé publique que constitue la question d'une véritable politique d'éradication de l'amiante dans le VAR et à l'échelle du pays. La charte remise, les associations ont proposé la mise sur pied d'un groupe de travail préfectoral, composé des associations et des acteurs politiques, industriels et économiques qui pourraient être impliqués sur ce dossier.

Notre interlocuteur en a pris bonne note : On va maintenant s'attacher à obtenir la réponse souhaitée.

Jean Herquin

Préjudice d'anxiété: Conseil d'Etat, c'est gagné!

Une nouvelle étape cruciale a été franchie le 03 mars 2017. Nous avons eu l'information par le cabinet d'avocats TEISSONNIERE : le conseil d'état nous a donné raison.

Le sort des dossiers préjudice d'anxiété non clôturés ou en attente de jugement étaient dépendants de cette décision et c'est avec un grand soulagement que nous vous l'annonçons. Les audiences à venir pourront être vécues plus sereinement.

La décision du Conseil d'Etat pour les ouvriers du Ministère de la défense est une décision de principe sur la reconnaissance de la présomption d'anxiété des requérants ayant bénéficié de l'ASCAA. L'enjeu majeur était là! Cela a pour conséquence, la possibilité d'obtenir réparation sur le fondement du droit commun pour les autres mais ils devront toujours apporter la preuve de leur anxiété et de leur exposition dans les tâches qu'ils ont accomplies durant leur carrière.

Grâce à cette décision qui fait l'objet d'un arrêt définitif le préjudice d'anxiété est conforté et le Tribunal Administratif, ainsi que la Cour Administrative d'Appel de Marseille appliqueront désormais cette jurisprudence.

Nous félicitons nos avocats qui une fois de plus montrent toute leur expertise dans ce domaine et nous mesurons la chance que nous avons de pouvoir travailler avec eux. Nos remerciements à François LAFFORGUE et à Jean-Louis MACOULLARD sans oublier Arnaud KRIVANECK qui sont les artisans de ce succès.

Certains diront que l'on chante plus facilement les victoires que les défaites, mais à ce jour, mis à part quelques dossiers où il y a eu des difficultés qui devraient d'ailleurs se résoudre, il faut bien se rendre compte de tout ce qui a été accompli depuis des années dans une période très difficile pour le monde ouvrier.

Cependant, si il y a eu victoire c'est également dû au fait que les requérants en fonction du contenu de leur dossier ont été indemnisés différemment. Comme nous vous le disions depuis plusieurs mois, il faut que le dossier soit le plus complet possible pour obtenir une meilleure indemnisation.

Dans les audiences à venir, notre ambition est de démontrer qu'en raison de la coactivité, il ne peut y avoir de professions dévalorisées au niveau de l'indemnisation.

Gérard Laugier, responsable des dossiers anxiété

Medias

Désireuse d'aller de l'avant, résolument tournée vers l'avenir, l'Association a investi le terrain du média numérique.

A travers son site internet tout d'abord, site créé et tenu par José Liccia. Site que vous pourrez retrouver en suivant ce lien :

www.asava-toulon.fr

Il vous suffira alors de l'ajouter aux favoris de votre navigateur.

De plus le site est relayé par une page Facebook que vous trouverez à l'adresse suivante :

 www.facebook.com/ASAVA2007

Pour suivre la page, cliquez sur le bouton « j'aime » juste en dessous de la banderole de l'ASAVA, puis sur le bouton « suivre » juste à côté. Enfin dans le menu déroulant, sélectionnez « tout activer » dans les notifications afin de rester informés.

D'autres améliorations sont à venir....

Michel CANESTRELLI

Cotisations 2017

C'est bien parti:

Une fois n'est pas coutume, c'est par des félicitations, que nous commençons, et elles s'adressent à tous ceux qui ont rapidement renouvelé leur cotisation 2017. En effet, vous êtes déjà 398 à l'avoir fait, ce qui représente un taux de renouvellement de 63 %. Après cette grande et conviviale A.G c'est super d'en être déjà là. Alors nous ferons donc juste un petit rappel à ceux qui ne l'ont pas encore fait, venez nous voir pour régler votre cotisation, ça nous fait plaisir, sinon

envoyez votre
chèque de 30.00€ à l'ordre de l'ASAVA
ou déposez le dans notre boîte à l'adresse
habituelle:

**ASAVA 18 Bis Chemin de la Loubière
83000 Toulon**

les trésoriers : Patrick REYNIER / Alain GERARD

Merci à eux

André Blacas d'abord, dit Dédé... le "discret", le "méthodique" de l'association, jamais un mot plus haut que l'autre.... en responsabilité des dossiers "revalorisation" toujours avec son classeur et ses notes protégées sous pochettes plastiques... Dédé, d'une extrême gentillesse....Dédé qui ne se met jamais en avant. Dédé qui tout au long de ces années a accompli sa tâche sans faillir, qui a tenu ses permanences avec assiduité. Très organisé aussi d'ailleurs... dès qu'il fallait retrouver une info ayant trait à la vie de l'association ou sur les victimes de l'amiante, il sortait son classeur magique et dans la minute qui suivait nous avions aussitôt le renseignement demandé et croyez-moi des messages, des infos il y en a pas mal.

Alain Bullian, dit Bubu..... Bubu, c'est "l'acharné". Il ne lâche rien sur les procédures concernant les dossiers de maladie, et les cas particuliers, d'ailleurs dernièrement il a encore préparé pour chacun d'entre nous un dossier sur la réglementation des maladies professionnelles et suivi post professionnel. Méthodique et organisé, à cheval sur le rangement des

dossiers, il nous était aussi très précieux car il arrivait toujours à trouver une solution même sur les dossiers très difficiles.

Au-delà du montage des dossiers, bien souvent, il intercédait auprès du SPA, de DCNS, écrivait aux administrations ou sollicitait les avocats.

Il était toujours de bon conseil.

Lors de ses interventions au CA, pour expliquer un dossier, son "truc", c'était de se tromper ou de déformer les noms des adhérents ou des pathologies, du coup nous étions perdus et cela finissait toujours en éclat de rire

Il ne le sait pas mais entre nous on l'appelle le « papa » des permanences.

Ensuite, **les Forasetto**, je dis les parce que j'associe Madame et Monsieur Christian en tant que secrétaire en responsabilité des comptes rendus, des relations notamment avec les élus et la presse.

Membre du groupe ACAATA/ANDEVA, il a permis par son travail acharné, la prise en compte des années d'exposition aux personnes dépendant de régimes différents.

A contribuer largement avec 2 autres membres du CA, à la stèle dédiée aux victimes de l'amiante.

Une faculté très grande aussi

à analyser les situations et à établir immédiatement des suggestions.

Christiane, la touche féminine de notre association.

Membre du CA, en charge du secrétariat en lien avec Hélène.

Etait également secrétaire particulière de Christian puisqu'elle lui tapait tous ces courriers ainsi que ceux de l'association quand même.

Enfin **Jean Herquin**, Jeannot, dit bambi....

D'où vient ce surnom, peu le savent, je vais donc me faire un plaisir de vous le narrer.

Ce surnom vient du temps de sa jeunesse.

Quand il sortait pour aller danser par exemple. Il était toujours tiré à quatre épingles pantalon patte d'éph, chemise cintrée, coiffure apprêtée.....

le vrai minet quoi..... Il n'a pas changé ou si peu

Pour en revenir à notre Jean, vous le savez

C'est loin d'être un taiseux, c' un vrai acharné, un pit-bull.

Il ne lâche jamais rien, un obstiné total

Il est très calme aussi et pas colérique du tout ! OUIIN

L'Association
reconnaisante